



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2021

Département
des Côtes d'Armor
Ville de Plédran

République Française
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Le nombre des membres en exercice est de 29

2. Le Conseil Municipal a été convoqué le 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, maire**

Présents : S BRIEND – E BURON – C LE MOUAL - G JEHANNO – M HAICAULT – K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ – G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS – B FAURE – L LUCAS – JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE - S FANIC – J COLLEU – G JEGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL-THOMAS - M MORIN – P QUINTIN - JM DEJOUE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- JY JOSSE donne pouvoir à G DARCEL pour la séance

Absents

- N BILLAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

E LANDIN a été élue secrétaire de séance

Ouverture de séance à 19h

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2021

Délibération n° 2021 – 10 – FIN 1

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Présentation :

Conformément à l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant qu'il peut être intéressant, pour des raisons d'opportunité, d'engager des travaux d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2022.

Vu l'avis de la commission de finances réunie le 29 novembre 2021.

Décision : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à engager et mandater en tant que de besoin, des dépenses d'investissement, en dehors des restes à réaliser, dans la limite de 25% des crédits d'investissement de l'année précédente, pour tous types de travaux ou d'acquisitions. Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022 porte sur les chapitres et articles suivants :

CHAPITRE ARTICLE	LIBELLES	B.P. 2021	B.P 2022 (1/4 des dépenses prévues au Budget précédent
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 560.00 €	25 140.00 €

2031	Frais d'Etudes	99 000.00 €	24 750.00 €
2051	Concessions et droits similaires	1 560.00 €	390.00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	35 000.00 €	8 750.00 €
204182	Subvention d'équipement versée (SDE)	20 000.00 €	5 000.00 €
20422	Subvention d'équipement - Privé	15 000.00 €	3 750.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	682 507.80 €	170 626.95 €
2111	Terrains nus	200 000.00 €	50 000.00 €
2112	Terrains de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
21316	Equipements du cimetière	18 800.00 €	4 700.00 €
2135	Installations générales, agencements	13 900.00 €	3 475.00 €
2138	Autres constructions	6 800.00 €	1 700.00 €
2152	Installations de voirie	5 500 .00 €	1 375.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	122 970.00 €	30 742.50 €
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	62 427.80 €	15 606.95 €
2182	Matériel de transport	50 000.00 €	12 500.00 €
2183	Matériel informatique	16 200.00 €	4 050.00 €
2184	Mobilier	10 830.00 €	2 707.50 €
2185	Cheptel	1 000.00 €	250.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	164 080.00 €	41 020.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 002 600.00 €	500 650.00 €
2312	Agencements, aménagements de terrains	85 000.00 €	21 250.00 €
2313	Constructions	1 344 100.00 €	336 025.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	573 500.00 €	143 375.00 €
OPERATION 2016001	MAISON DES ASSOCIATIONS	6 840.00 €	1 710.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 840.00 €	1 710.00 €
2313	Constructions	6 840.00 €	1 710.00 €
OPERATION 2017001	RESTAURANT SCOLAIRE/UPC	484 070.00 €	121 017.50 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 810.00 €	6 202.50 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	1 000.00 €	250.00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	15 560.00 €	3 890.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	8 250.00 €	2 062.50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	459 260.00 €	114 815.00 €
2313	Constructions	451 160.00 €	112 790.00 €
2315	Installations, matériel et outillage	8 100.00 €	2 025.00 €
	TOTAL	3 311 577.80 €	827 894.45 €

Vote à l'unanimité

Délibération n°2021 – 10 – FIN 2

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR

L'instruction N° 92-132 M.O. du 23/10/2012 et l'arrêté du 26/10/2001 fixent à 500 € le seuil pour lequel les biens meubles sont comptabilisés en section d'investissement.

Au-dessous de ce seuil, les biens meubles sont imputés en section de fonctionnement, sauf délibération expresse de l'assemblée délibérante, considérant que l'acquisition revêt un caractère de durabilité et correspond à un accroissement du patrimoine communal.

Vu l'avis de la commission de finances réunie le 29 novembre 2021

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'affectation de certains matériels en section d'investissement :

SERVICES	QTE	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	ART	BD/MD	VALEUR
TECHNIQUES	3	Potelets métalliques	21578	42/500	450.00 €
	4	Barrières « Hambourg »	21578	43/504	440.64 €
	8	Panneaux signalisation routière	21578	81/962	211.25 €
	4	Panneaux signalisation chaucidou	21578	111/1265	391.44 €
	14	Décors réfléchissants lattes lieux dits	21578	249/2669	144.00 €
	2	Récupérateurs d'eau - Ecopaturage	2158	38/466	328.01 €
	2	Récupérateurs d'eau - Ateliers	2158	38/467	328.00 €
	1	Boulonneuse	2158	38/469	399.04 €
	1	Marche pied simple accès 5 marches	2158	81/963	205.92 €
	1	Pulvérisateur + lance télescopique	2158	97/1106	240.00 €
	1	Coffret connexion internet « ateliers »	2158	97/1107	249.44 €
	3	Moutons de « Belle Ile »	2185	151/1714	240.00 €
	1	Echelle télescopique	2158	205/2236	306.00 €
	2	Rampes véhicule espaces verts	2158	187/2075	338.40 €
MAIRIE	2	Téléphones – QR code crise sanitaire	2183	173/1936	411.17 €
	2	Urnes - Elections	2188	43/505	420.00 €
	1	Pupitre	2188	73/881	282.98 €
POLICE MUNICIPALE	1	Caméra piéton	2188	117/1347	372.00 €
ENFANCE JEUNESSE	1	Chauffe-eau -	2158	187/2074	303.52 €
	1	Imprimante	2183	6/75	299.88 €
	1	Téléphone	2183	173/1936	100.00 €
	1	Smartphone - SIJ	2183	239/2572	248.99 €
	2	Banquette + chauffeuse	2184	151/1711	322.30 €
	1	Meuble bois	2184	151/1712	313.02 €
	2	Pouf rond et chauffeuse d'angle	2184	164/1766	261.09€
	3	Sièges de bureau	2184	164/1767	377.08 €
	1	Bac à albums	2184	231/2508	388.01 €
	2	Blocs « cuisine et nursery bois »	2188	151/1712	408.25 €
	1	Panneau de basket	2188	151/1713	63.95 €
	1	Plaque signalétique aire de jeux	2188	219/2428	224.40 €
	1	Radio CD	2188	228/2494	89.99 €
ECOLE MATERNELLE	3	Roue géante et 2 toupies	2188	173/1937	374.64 €
	1	Sèche dessin grand modèle	2188	187/2078	169.00 €
ECOLE ELEMENTAIRE	1	Meuble rangement et classement	2184	164/1763	339.00 €
	1	Tableau tryptique	2188	164/1768	468.16 €

ECOLE COTEAUX	DES	2	Tabourets polyuréthane	2184	164/1765	284.87 €
SALLE HORIZON		1	Aspirateur HEPA	2188	111/1270	262.80 €
RESTAURANT SCOLAIRE		2	Extincteurs	21568	38/463	201.89 €
		1	Imprimante	2183	231/2507	79.99 €
		LOT	Complément vaisselle	2188	14/162	246.34 €
		1	Aspirateur	2188	14/163	329.52 €
		1	Tableau magnétique en verre	2188	73/880	92.40 €
		30	Grilles supplémentaires	2188	141/1588	286.42 €
		1	Gachimètre 150 l	2188	151/1715	179.51 €
ENTRETIEN/HYGIENE		2	Rampes - véhicule électrique	2158	111/1267	405.60 €
		1	Aspirateurs HEPA	2188	111/1270	262.80 €
		3	Escabeaux	2188	117/1345	94.32 €
		1	Balayeuse manuelle	2188	117/1348	365.76 €
			TOTAL			13 601.79 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'affectation des matériels cités ci-dessus en section d'investissement.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2021 – 10 – FIN 3

TARIFS COMMUNAUX 2022

Présentation : La Commission Finances, réunie le 29 novembre dernier, propose de ne pas augmenter les tarifs 2021, afin de préserver le pouvoir d'achat des Plédranais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2022 :

Tarifs municipaux pour 2022	Tarifs 2021	Tarifs 2022
PRET DE MATERIEL COMMUNAL		
Table + 2 bancs (depuis 2010)	6.00	6.00
Table (depuis 2010)	3.50	3.50
2 bancs (depuis 2010)	2.50	2.50
JARDINS FAMILIAUX		
Location annuelle parcelle	27.60	27.60
Location annuelle demi-parcelle	15.20	15.20
CIMETIERE		
Vacations funéraires (cf, Articles 2213-14 et 2213-15 et articles R.2213-48 à R.2213-50)	20	20
Exhumation	45.80	45.80
Creusement de tombe/cavurne		

Cavurne (creusement)		40.00
Tombe simple (creusement simple)	85.80	85.80
Tombe sur creusée (creusement double)	116.70	116.70
Concession cercueil - (2 m2)		
15 ans - simple	86.30	86.30
30 ans - simple	172.30	172.30
Concession urne - (1m2)		
15 ans	50.70	50.70
30 ans	101.35	101.35
Concession carré des enfants 1m2		
15 ans	50.70	50.70
30 ans	101.35	101.35
Concession - colombarium - case de 2 urnes		
5 ans	112.00	112.00
10 ans	223.00	223.00
15 ans	335.00	335.00
30 ans	535.00	535.00
Concession - colombarium - case de 4 urnes		
5 ans	223.00	223.00
10 ans	446.00	446.00
15 ans	535.00	535.00
30 ans	1 070.00	1 070.00
Produits de reprise : monuments funéraires		
Tombale	250.00	250.00
Semelle + tombale	300.00	300.00
Tombale + stèle	350.00	350.00
Semelle + tombale + stèle	400.00	400.00
Produits de reprise : caveaux case simple		
1 place	380.00	380.00
2 places	450.00	450.00
3 places	580.00	580.00
4 places	730.00	730.00
Produits de reprise : caveaux case double		
1 place	630.00	630.00
2 places	750.00	750.00
JOURNAL MUNICIPAL		
Abonnement annuel (expédition)	18.90	18.90
Encarts publicitaires - Entrepr plédranaise		
Parution mensuelle	68.00	68.00
Parution trimestrielle (3 parutions)	195.00	195.00
Parution annuelle (10 parutions)	574.00	574.00

Encarts publicitaires - Entrepr hors Plédran		
Parution mensuelle	78.00	78.00
Parution trimestrielle (3 parutions)	224.00	224.00
Parution annuelle (10 parutions)	660.80	660.80
ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE (HORS AGGLOMERATION)		
Personne de moins de 18 ans	6.70	6.70
Adulte	9.10	9.10
Famille	17.00	17.00
LIVRE "DE NOS ORIGINES A NOS JOURS"		
Non assujetti au taux d'augmentation annuelle	13.00	13.00
MASCOTTE GWIÑVER		
Grand modèle		12.00 €
Petit modèle		5.00 €
MARCHES		
Droit de place, le mètre linéaire pour les étals inférieurs à 3 mètres	0.70	0.70
Droit de place, le mètre linéaire pour les étals de 3 à 9 mètres	2.40	2.40
MINIBUS/ASSOCIATIONS		
Location (prix au km) - délib 03/11/2009	0.10	0.10
PRESTATIONS DE VOIRIE (1)		
Fourniture et pose de bordures de trottoir (ml)	66.00	66.00
Réfection de trottoir en sable de carrière (m²)	8.80	8.80
Réfection de trottoir à l'émulsion en bicouche (m²)	24.30	24.30
Réfection de trottoir en béton bitumineux (m²)	27.30	27.30
Fourniture et pose de buses (diam 300 mm) + empierrement en grêlure 0/30, jusqu'à 6 ml	436.80	436.80
Plus-value par ml supplémentaire	48.75	48.75
Fourniture et pose de gargouille jusqu'à 2 ml	182.80	182.80
Plus-value par ml supplémentaire	56.80	56.80
Miroir de circulation		
Fourniture et pose	557.00	557.00
Elagage		
Forfait jusqu'au dix premiers mètres linéaires	131.70	131.70
Le mètre linéaire supplémentaire	7.10	7.10

AUTRES TARIFS		
Tarif photocopie NB par page A4	0.20	0.20
Tarif photocopie NB par page A3	0.40	0.40
Tarif photocopie couleur par page A4 (exclusivement pour les dossiers d'urbanisme)	0.50	0.50
Tarif photocopie couleur par page A3 (exclusivement pour les dossiers d'urbanisme)	1.00	1.00
Copie matrice ou plan cadastral	1.00	1.00
Duplication du PLU	50.00	50.00
Carte des chemins balisés	0.50	0.50
Gobelets écologiques Horizon (délib 11/09/2012)	1.00	1.00
Terrain de foot (forfait pour 2 heures) (délib du 18/12/12)	76.00	76.00
VENTE DE BOIS (LES TARIFS POURRONT ETRE REVISES EN FONCTION DES TARIFS APPLIQUES PAR L'ONF)		
Bois de chauffage façonné en 1 m	55 € ttc le stère	55 € ttc le stère
Bois de chauffage façonné en 2 m	44€ ttc le stère	44€ ttc le stère
Piquets Châtaigniers écorcés et épointés	1.50€ ttc du mètre	1.50€ ttc du mètre
Demande exceptionnelle de poteaux de bouleaux en 2m60 diamètre 10/15cm	4.80 € ttc le poteau	4.80 € ttc le poteau

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessus pour l'année 2022.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Stéphane BRIEND



